UNITE DE COMPTE A CAPITAL NON GARANTI A L'ECHEANCE :
CLN AIR FRANCE 2
CODE ISIN FR0011060078

Cet instrument financier complexe est une unité de compte. Sa valeur, qui reflète la valeur des actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

- Risque de non garantie en capital à l'échéance et en cas de sortie anticipée (rachat, décès, arbitrage) :
Le produit ne comporte pas de protection du capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

- Risques de marché : *(page 6 de la brochure)*
Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

- Risque de liquidité : *(page 6 de la brochure)*
Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

- Risque de volatilité : *(page 6 de la brochure)*
Jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

- Risque de défaut de l'Emetteur ou du Garant : *(page 6 de la brochure)*
Dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

ANTIN EPARGNE PENSION

Notice d'information

La notice d'information correspondant à cet instrument financier complexe est jointe à la présente annexe financière et fait partie intégrante de cette dernière.

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 29/09/2011. Les investissements reçus postérieurement se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.

- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.

- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 31/08/2011 et le 29/09/2011, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343).

- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.

- En cas de défaut de l'Emetteur ou du Garant, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.

- A l'arrivée à terme ou en cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Unité de Compte seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire BNP Paribas Trésorerie C (FR0010116343), tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Fait en 2 exemplaires originaux (un exemplaire pour le souscripteur, un exemplaire pour l'assureur)

A ……, le …… / …… /……

Je reconnais avoir reçu , pris connaissance et compris les termes (cocher la ou les cases correspondantes) :
☐ De la term-sheet/du prospectus
☐ De la brochure commerciale
Constituant la notice d'information de l'instrument financier.

Mention manuscrite :*

Signature du souscripteur
*précédée de la mention manuscrite**

** « Je reconnais avoir pleinement appréhendé la nature de l'instrument financier choisi ainsi que les risques afférents dont celui de perte éventuelle d'une part ou de la totalité du capital investi à tout instant et notamment en cas de sortie anticipée, y compris en cas de décès».*